

REGLEMENT

Article 1 : Société organisatrice

La société CHAMPION ATLANTIQUE (ci-après dénommée « la Société Organisatrice »), dont le siège social est 41 RUE ALAIN GERBAULT, 56000 VANNES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Vannes sous le numéro 879 494 540, organise du 13 au 15 octobre 2021 minuit (ci-après les « Jours Anniversaires ») un jeu gratuit avec obligation d'achat en magasin

Article 2 : Participants

Pour le LOT n°1, le Jeu est ouvert à tout client ayant acheté durant les Jours Anniversaires, en magasin, pour un montant supérieur à 500 HT sur le dossier.

Pour les Lots Complémentaires, le Jeu est ouvert à tout client ayant acheté durant les Jours Anniversaires, en magasin, pour un montant supérieur à 150 HT sur le dossier.

Article 3 : Modalités de participation

3.1 Pour participer au jeu, les participants doivent, avant le 15 octobre 2021 à minuit :

- faire l'acquisition d'un produit au sein du magasin et avoir conservé la facture d'achat ;
- se rendre sur le site d'achat en ligne <https://www.champion-direct.com/info/inscription-jeu-concours-jours-anniversaire-champion> et remplir le formulaire d'inscription requis pour valider la participation.

3.2 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de la gratification.

Article 4 : Dotation

La dotation mise en jeu au titre du tirage au sort est la suivante :

LOT N° 1 : TVA LED SHARP 50BJE2 127CM

- Valeur 499 EUR TTC
- Pour tous clients ayant acheté durant les Jours Anniversaires, pour un montant mini de 500 EUR HT sur un dossier.
- 1 gagnant par magasin

LOTS COMPLEMENTAIRES

- 1 gagnant par magasin participant
- Pour tous clients ayant acheté durant les Jours Anniversaires, pour un montant mini de 150 EUR HT sur un dossier.
- Lot livré en magasin
- Marteau Ti14MC-H16 MILWAUKEE (valeur 162€TTC)
- Clé à Choc 895Nm LACME (valeur 149€TTC)
- Aspirateur poussières 6L TOOL PROMAC (valeur 97€TTC)
- Visseuse GO BOSCH (valeur 90€TTC)
- lot horloges, sac à dos et chaise pliante KS TOOLS (valeur 75€TTC)
- Jeu d'embouts 53 pièces TOOL PROMAC (valeur 63€TTC)
- Trousseaux de limes d'atelier en étui enroulable PFERD (valeur 50€TTC)
- Pistolet de gonflage Super LACME (valeur 59€TTC)
- Jeux douille serrage vissage 38 pièces TOOL PROMAC (valeur 47€TTC)
- lot de casquettes Knipex, T-shirt Knipex, Tapis de genou Knipex (valeur 22€TTC)
- BON ACHAT CHAMPION DE 100 EUR TTC
- BON ACHAT CHAMPION DE 50 EUR TTC

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Les gagnants ne pourront prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

Article 5 : Désignation du gagnant

Un tirage au sort parmi les participants aura lieu au plus tard le 29 Octobre 2021.

Après vérification des conditions d'éligibilité, les gagnants seront contactés par courrier électronique, à l'adresse e-mail indiquée dans le formulaire de participation dans les 15 jours suivants le tirage au sort, afin de définir les modalités pratiques de récupération des lots, qui devront être retirés dans un délai de 3 mois, sur le point de vente de rattachement du gagnant.

A l'expiration de ce délai, le lot sera considéré comme refusé par le participant et sera la propriété de la Société Organisatrice.

Par l'acceptation de leur lot, les gagnants autorisent la Société Organisatrice à utiliser sa dénomination sociale sur tout site ou support, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Le lot n'est pas échangeable contre un autre bien, ni contre sa valeur monétaire et ne pourra pas donner lieu à un remboursement partiel ou total.

Article 6 : Responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté (notamment problèmes techniques...) perturbant l'organisation et la gestion du jeu, elle était amenée à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le jeu.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir du fait de la jouissance de la dotation gagnée et/ ou du fait de son utilisation.

Article 7 : Données personnelles

La Société organisatrice s'engage à se conformer à :

- la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
- le règlement général sur la protection des données 2016/679 du 27 avril 2016.

Les données collectées dans le cadre du jeu concours concernent exclusivement, et pour les besoins des présentes, les coordonnées suivantes du participant : dénomination sociale, nom, prénom, adresse postale, adresse mail et téléphone.

La validation de la participation au jeu est subordonnée à la fourniture de ces informations par le participant.

Les données personnelles sont collectées pour les finalités suivantes : l'organisation du jeu concours ainsi que l'envoi d'informations et d'offres sur les services fournis par la Société Organisatrice dans le cadre de campagnes marketing ultérieures.

La durée de conservation des données à caractère personnel des participants est limitée à une durée maximum de 24 mois à compter de leur collecte.

Les données personnelles collectées nécessaires au traitement du jeu sont destinées uniquement à la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice prendra toutes précautions utiles aux fins de préserver la sécurité et la confidentialité des données et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Vous disposez d'un droit d'information et d'accès, d'un droit de rectification et d'effacement, d'un droit à la limitation du traitement des données personnelles, d'un droit à la portabilité, d'un droit d'opposition, et d'un droit de suppression de vos Données Personnelles.

Vous pouvez exercer ces droits à tout moment par e-mail à : serviceclient@champion-direct.com. Si vous exercez ces droits, nous nous efforçons de répondre à vos demandes dans les meilleurs délais, dans la limite maximale prévue par la loi d'un mois, sans que cela ne vous occasionne de frais, sous réserve de tout abus de droit. Dans ce cas, avant la mise en œuvre de ce droit, nous pourrions vous demander une preuve de votre identité, afin de vérifier que vous êtes en droit d'effectuer une telle demande.

En cas de contestation ou de désaccord, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

La collecte des données personnelles des participants, à l'exception de celle mentionnée comme facultative, est obligatoire pour participer au jeu. Par conséquent, si un participant exerce son droit de suppression des données le concernant avant la fin du Jeu, il sera réputé renoncer à sa participation.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des présentes conditions, les participants consentent expressément aux traitements de leurs données personnelles pour les finalités mentionnées.

Article 8 : Litiges

Ce jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.

REGLEMENT

Article 1 : Société organisatrice

La société conin (ci-après dénommée « la Société Organisatrice »), dont le siège social est 1350 route des Pellerins 74400 CHAMONIX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Annecy sous le numéro 411 798 762, organise du 13 au 15 octobre 2021 minuit (ci-après les « Jours Anniversaires ») un jeu gratuit avec obligation d'achat en magasin.

Article 2 : Participants

Pour le LOT n°1, le Jeu est ouvert à tout client ayant acheté durant les Jours Anniversaires, en magasin, pour un montant supérieur à 500 HT sur le dossier.

Pour les Lots Complémentaires, le Jeu est ouvert à tout client ayant acheté durant les Jours Anniversaires, en magasin, pour un montant supérieur à 150 HT sur le dossier.

Article 3 : Modalités de participation

3.1 Pour participer au jeu, les participants doivent, avant le 15 octobre 2021 à midi :

- faire l'acquisition d'un produit au sein du magasin et avoir conservé la facture d'achat ;
- se rendre sur le site d'achat en ligne <https://www.champion-direct.com/info/inscription-jeu-concours-jours-anniversaire-champion> et remplir le formulaire d'inscription requis pour valider la participation.

3.2 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de la gratification.

Article 4 : Dotation

La dotation mise en jeu au titre du tirage au sort est la suivante :

LOT N° 1 : TVA LED SHARP 50BJE2 127CM

- Valeur 499 EUR TTC
- Pour tous clients ayant acheté durant les Jours Anniversaires, pour un montant mini de 500 EUR HT sur un dossier.
- 1 gagnant par magasin

LOTS COMPLEMENTAIRES

- 1 gagnant par magasin participant
- Pour tous clients ayant acheté durant les Jours Anniversaires, pour un montant mini de 150 EUR HT sur un dossier.
- Lot livré en magasin
- Marteau Ti14MC-H16 MILWAUKEE (valeur 162€TTC)
- Clé à Choc 895Nm LACME (valeur 149€TTC)
- Aspirateur poussières 6L TOOL PROMAC (valeur 97€TTC)
- Visseuse GO BOSCH (valeur 90€TTC)
- lot horloges, sac à dos et chaise pliante KS TOOLS (valeur 75€TTC)
- Jeu d'embouts 53 pièces TOOL PROMAC (valeur 63€TTC)
- Trousses de limes d'atelier en étui enroulable PFERD (valeur 50€TTC)
- Pistolet de gonflage Super LACME (valeur 59€TTC)
- Jeux douille serrage vissage 38 pièces TOOL PROMAC (valeur 47€TTC)
- lot de casquettes Knipex, T-shirt Knipex, Tapis de genou Knipex (valeur 22€TTC)
- BON ACHAT CHAMPION DE 100 EUR TTC
- BON ACHAT CHAMPION DE 50 EUR TTC

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Les gagnants ne pourront prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

Article 5 : Désignation du gagnant

Un tirage au sort parmi les participants aura lieu au plus tard le 29 Octobre 2021.

Après vérification des conditions d'éligibilité, les gagnants seront contactés par courrier électronique, à l'adresse e-mail indiquée dans le formulaire de participation dans les 15 jours suivants le tirage au sort, afin de définir les modalités pratiques de récupération des lots, qui devront être retirés dans un délai de 3 mois, sur le point de vente de rattachement du gagnant.

A l'expiration de ce délai, le lot sera considéré comme refusé par le participant et sera la propriété de la Société Organisatrice.

Par l'acceptation de leur lot, les gagnants autorisent la Société Organisatrice à utiliser sa dénomination sociale sur tout site ou support, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Le lot n'est pas échangeable contre un autre bien, ni contre sa valeur monétaire et ne pourra pas donner lieu à un remboursement partiel ou total.

Article 6 : Responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté (notamment problèmes techniques...) perturbant l'organisation et la gestion du jeu, elle était amenée à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le jeu.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir du fait de la jouissance de la dotation gagnée et/ ou du fait de son utilisation.

Article 7 : Données personnelles

La Société organisatrice s'engage à se conformer à :

- la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
- le règlement général sur la protection des données 2016/679 du 27 avril 2016.

Les données collectées dans le cadre du jeu concours concernent exclusivement, et pour les besoins des présentes, les coordonnées suivantes du participant : dénomination sociale, nom, prénom, adresse postale, adresse mail et téléphone.

La validation de la participation au jeu est subordonnée à la fourniture de ces informations par le participant.

Les données personnelles sont collectées pour les finalités suivantes : l'organisation du jeu concours ainsi que l'envoi d'informations et d'offres sur les services fournis par la Société Organisatrice dans le cadre de campagnes marketing ultérieures.

La durée de conservation des données à caractère personnel des participants est limitée à une durée maximum de 24 mois à compter de leur collecte.

Les données personnelles collectées nécessaires au traitement du jeu sont destinées uniquement à la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice prendra toutes précautions utiles aux fins de préserver la sécurité et la confidentialité des données et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Vous disposez d'un droit d'information et d'accès, d'un droit de rectification et d'effacement, d'un droit à la limitation du traitement des données personnelles, d'un droit à la portabilité, d'un droit d'opposition, et d'un droit de suppression de vos Données Personnelles.

Vous pouvez exercer ces droits à tout moment par e-mail à : serviceclient@champion-direct.com. Si vous exercez ces droits, nous nous efforçons de répondre à vos demandes dans les meilleurs délais, dans la limite maximale prévue par la loi d'un mois, sans que cela ne vous occasionne de frais, sous réserve de tout abus de droit. Dans ce cas, avant la mise en œuvre de ce droit, nous pourrions vous demander une preuve de votre identité, afin de vérifier que vous êtes en droit d'effectuer une telle demande.

En cas de contestation ou de désaccord, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

La collecte des données personnelles des participants, à l'exception de celle mentionnée comme facultative, est obligatoire pour participer au jeu. Par conséquent, si un participant exerce son droit de suppression des données le concernant avant la fin du Jeu, il sera réputé renoncer à sa participation.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des présentes conditions, les participants consentent expressément aux traitements de leurs données personnelles pour les finalités mentionnées.

Article 8 : Litiges

Ce jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.

REGLEMENT

Article 1 : Société organisatrice

La société CONIN-ALBERT (ci-après dénommée « la Société Organisatrice »), dont le siège social est ZAC du Parc des Cormiers 2, Boulevard des Sorinières 49300 CHOLET, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Angers sous le numéro 443 750 880 organise du 13 au 15 octobre 2021 minuit (ci-après les « Jours Anniversaires ») un jeu gratuit avec obligation d'achat en magasin

Article 2 : Participants

Pour le LOT n°1, le Jeu est ouvert à tout client ayant acheté durant les Jours Anniversaires, en magasin, pour un montant supérieur à 500 HT sur le dossier.

Pour les Lots Complémentaires, le Jeu est ouvert à tout client ayant acheté durant les Jours Anniversaires, en magasin, pour un montant supérieur à 150 HT sur le dossier.

Article 3 : Modalités de participation

3.1 Pour participer au jeu, les participants doivent, avant le 15 octobre 2021 à minuit :

- faire l'acquisition d'un produit au sein du magasin et avoir conservé la facture d'achat ;
- se rendre sur le site d'achat en ligne <https://www.champion-direct.com/info/inscription-jeu-concours-jours-anniversaire-champion> et remplir le formulaire d'inscription requis pour valider la participation.

3.2 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de la gratification.

Article 4 : Dotation

La dotation mise en jeu au titre du tirage au sort est la suivante :

LOT N° 1 : TVA LED SHARP 50BJE2 127CM

- Valeur 4399 EUR TTC
- Pour tous clients ayant acheté durant les Jours Anniversaires, pour un montant mini de 500 EUR HT sur un dossier.
- 1 gagnant par magasin

LOTS COMPLEMENTAIRES

- 1 gagnant par magasin participant
- Pour tous clients ayant acheté durant les Jours Anniversaires, pour un montant mini de 150 EUR HT sur un dossier.
- Lot livré en magasin
- Marteau Ti14MC-H16 MILWAUKEE (valeur 162€TTC)
- Clé à Choc 895Nm LACME (valeur 149€TTC)
- Aspirateur poussières 6L TOOL PROMAC (valeur 97€TTC)
- Visseuse GO BOSCH (valeur 90€TTC)
- lot horloges, sac à dos et chaise pliante KS TOOLS (valeur 75€TTC)
- Jeu d'embouts 53 pièces TOOL PROMAC (valeur 63€TTC)
- Trousseaux de limes d'atelier en étui enroulable PFERD (valeur 50€TTC)
- Pistolet de gonflage Super LACME (valeur 59€TTC)
- Jeux douille serrage vissage 38 pièces TOOL PROMAC (valeur 47€TTC)
- lot de casquettes Knipex, T-shirt Knipex, Tapis de genou Knipex (valeur 22€TTC)
- BON ACHAT CHAMPION DE 100 EUR TTC
- BON ACHAT CHAMPION DE 50 EUR TTC

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Les gagnants ne pourront prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

Article 5 : Désignation du gagnant

Un tirage au sort parmi les participants aura lieu au plus tard le 29 Octobre 2021.

Après vérification des conditions d'éligibilité, les gagnants seront contactés par courrier électronique, à l'adresse e-mail indiquée dans le formulaire de participation dans les 15 jours suivants le tirage au sort, afin de définir les modalités pratiques de récupération des lots, qui devront être retirés dans un délai de 3 mois, sur le point de vente de rattachement du gagnant.

A l'expiration de ce délai, le lot sera considéré comme refusé par le participant et sera la propriété de la Société Organisatrice.

Par l'acceptation de leur lot, les gagnants autorisent la Société Organisatrice à utiliser sa dénomination sociale sur tout site ou support, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Le lot n'est pas échangeable contre un autre bien, ni contre sa valeur monétaire et ne pourra pas donner lieu à un remboursement partiel ou total.

Article 6 : Responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté (notamment problèmes techniques...) perturbant l'organisation et la gestion du jeu, elle était amenée à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le jeu.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir du fait de la jouissance de la dotation gagnée et/ ou du fait de son utilisation.

Article 7 : Données personnelles

La Société organisatrice s'engage à se conformer à :

- la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
- le règlement général sur la protection des données 2016/679 du 27 avril 2016.

Les données collectées dans le cadre du jeu concours concernent exclusivement, et pour les besoins des présentes, les coordonnées suivantes du participant : dénomination sociale, nom, prénom, adresse postale, adresse mail et téléphone.

La validation de la participation au jeu est subordonnée à la fourniture de ces informations par le participant.

Les données personnelles sont collectées pour les finalités suivantes : l'organisation du jeu concours ainsi que l'envoi d'informations et d'offres sur les services fournis par la Société Organisatrice dans le cadre de campagnes marketing ultérieures.

La durée de conservation des données à caractère personnel des participants est limitée à une durée maximum de 24 mois à compter de leur collecte.

Les données personnelles collectées nécessaires au traitement du jeu sont destinées uniquement à la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice prendra toutes précautions utiles aux fins de préserver la sécurité et la confidentialité des données et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Vous disposez d'un droit d'information et d'accès, d'un droit de rectification et d'effacement, d'un droit à la limitation du traitement des données personnelles, d'un droit à la portabilité, d'un droit d'opposition, et d'un droit de suppression de vos Données Personnelles.

Vous pouvez exercer ces droits à tout moment par e-mail à : serviceclient@champion-direct.com. Si vous exercez ces droits, nous nous efforçons de répondre à vos demandes dans les meilleurs délais, dans la limite maximale prévue par la loi d'un mois, sans que cela ne vous occasionne de frais, sous réserve de tout abus de droit. Dans ce cas, avant la mise en œuvre de ce droit, nous pourrions vous demander une preuve de votre identité, afin de vérifier que vous êtes en droit d'effectuer une telle demande.

En cas de contestation ou de désaccord, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

La collecte des données personnelles des participants, à l'exception de celle mentionnée comme facultative, est obligatoire pour participer au jeu. Par conséquent, si un participant exerce son droit de suppression des données le concernant avant la fin du Jeu, il sera réputé renoncer à sa participation.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des présentes conditions, les participants consentent expressément aux traitements de leurs données personnelles pour les finalités mentionnées.

Article 8 : Litiges

Ce jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.

REGLEMENT

Article 1 : Société organisatrice

La société DREYFUS (ci-après dénommée « la Société Organisatrice »), dont le siège social est 30 route d'Orschwiller 67600 Sélestat, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Colmar sous le numéro 915 520 985, organise du 13 au 16 octobre 2021 minuit (ci-après les « Jours Anniversaires ») un jeu gratuit avec obligation d'achat en magasin.

Article 2 : Participants

Pour le LOT n°1, le Jeu est ouvert à tout client ayant acheté durant les Jours Anniversaires, en magasin, pour un montant supérieur à 500 HT sur le dossier.

Pour les Lots Complémentaires, le Jeu est ouvert à tout client ayant acheté durant les Jours Anniversaires, en magasin, pour un montant supérieur à 150 HT sur le dossier.

Article 3 : Modalités de participation

3.1 Pour participer au jeu, les participants doivent, avant le 16 octobre 2021 à minuit :

- faire l'acquisition d'un produit au sein du magasin et avoir conservé la facture d'achat ;
- se rendre sur le site d'achat en ligne <https://www.champion-direct.com/info/inscription-jeu-concours-jours-anniversaire-champion> et remplir le formulaire d'inscription requis pour valider la participation.

3.2 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de la gratification.

Article 4 : Dotation

La dotation mise en jeu au titre du tirage au sort est la suivante :

LOT N° 1 : TVA LED SHARP 50BJE2 127CM

- Valeur 499 EUR TTC
- Pour tous clients ayant acheté durant les Jours Anniversaires, pour un montant mini de 500 EUR HT sur un dossier.
- 1 gagnant par magasin

LOTS COMPLEMENTAIRES

- 1 gagnant par magasin participant
- Pour tous clients ayant acheté durant les Jours Anniversaires, pour un montant mini de 150 EUR HT sur un dossier.
- Lot livré en magasin
- Marteau Ti14MC-H16 MILWAUKEE (valeur 162€TTC)
- Clé à Choc 895Nm LACME (valeur 149€TTC)
- Aspirateur poussières 6L TOOL PROMAC (valeur 97€TTC)
- Visseuse GO BOSCH (valeur 90€TTC)
- lot horloges, sac à dos et chaise pliante KS TOOLS (valeur 75€TTC)
- Jeu d'embouts 53 pièces TOOL PROMAC (valeur 63€TTC)
- Trousseaux de limes d'atelier en étui enroulable PFERD (valeur 50€TTC)
- Pistolet de gonflage Super LACME (valeur 59€TTC)
- Jeux douille serrage vissage 38 pièces TOOL PROMAC (valeur 47€TTC)
- lot de casquettes Knipex, T-shirt Knipex, Tapis de genou Knipex (valeur 22€TTC)
- BON ACHAT CHAMPION DE 100 EUR TTC
- BON ACHAT CHAMPION DE 50 EUR TTC
-

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Les gagnants ne pourront prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

Article 5 : Désignation du gagnant

Un tirage au sort parmi les participants aura lieu au plus tard le 29 Octobre 2021.

Après vérification des conditions d'éligibilité, les gagnants seront contactés par courrier électronique, à l'adresse e-mail indiquée dans le formulaire de participation dans les 15 jours suivants le tirage au sort, afin de définir les modalités pratiques de récupération des lots, qui devront être retirés dans un délai de 3 mois, sur le point de vente de rattachement du gagnant.

A l'expiration de ce délai, le lot sera considéré comme refusé par le participant et sera la propriété de la Société Organisatrice.

Par l'acceptation de leur lot, les gagnants autorisent la Société Organisatrice à utiliser sa dénomination sociale sur tout site ou support, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Le lot n'est pas échangeable contre un autre bien, ni contre sa valeur monétaire et ne pourra pas donner lieu à un remboursement partiel ou total.

Article 6 : Responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté (notamment problèmes techniques...) perturbant l'organisation et la gestion du jeu, elle était amenée à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le jeu.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir du fait de la jouissance de la dotation gagnée et/ ou du fait de son utilisation.

Article 7 : Données personnelles

La Société organisatrice s'engage à se conformer à :

- la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
- le règlement général sur la protection des données 2016/679 du 27 avril 2016.

Les données collectées dans le cadre du jeu concours concernent exclusivement, et pour les besoins des présentes, les coordonnées suivantes du participant : dénomination sociale, nom, prénom, adresse postale, adresse mail et téléphone.

La validation de la participation au jeu est subordonnée à la fourniture de ces informations par le participant.

Les données personnelles sont collectées pour les finalités suivantes : l'organisation du jeu concours ainsi que l'envoi d'informations et d'offres sur les services fournis par la Société Organisatrice dans le cadre de campagnes marketing ultérieures.

La durée de conservation des données à caractère personnel des participants est limitée à une durée maximum de 24 mois à compter de leur collecte.

Les données personnelles collectées nécessaires au traitement du jeu sont destinées uniquement à la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice prendra toutes précautions utiles aux fins de préserver la sécurité et la confidentialité des données et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Vous disposez d'un droit d'information et d'accès, d'un droit de rectification et d'effacement, d'un droit à la limitation du traitement des données personnelles, d'un droit à la portabilité, d'un droit d'opposition, et d'un droit de suppression de vos Données Personnelles.

Vous pouvez exercer ces droits à tout moment par e-mail à : serviceclient@champion-direct.com. Si vous exercez ces droits, nous nous efforçons de répondre à vos demandes dans les meilleurs délais, dans la limite maximale prévue par la loi d'un mois, sans que cela ne vous occasionne de frais, sous réserve de tout abus de droit. Dans ce cas, avant la mise en œuvre de ce droit, nous pourrions vous demander une preuve de votre identité, afin de vérifier que vous êtes en droit d'effectuer une telle demande.

En cas de contestation ou de désaccord, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

La collecte des données personnelles des participants, à l'exception de celle mentionnée comme facultative, est obligatoire pour participer au jeu. Par conséquent, si un participant exerce son droit de suppression des données le concernant avant la fin du Jeu, il sera réputé renoncer à sa participation.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des présentes conditions, les participants consentent expressément aux traitements de leurs données personnelles pour les finalités mentionnées.

Article 8 : Litiges

Ce jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.

REGLEMENT

Article 1 : Société organisatrice

La société GAUDU (ci-après dénommée « la Société Organisatrice »), dont le siège social est 155 rue de l'Europe 76640 Fauville en Caux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Le Havre sous le numéro 975 780 248, organise du 13 au 16 octobre 2021 minuit (ci-après les « Jours Anniversaires ») un jeu gratuit avec obligation d'achat en magasin

Article 2 : Participants

Pour le LOT n°1, le Jeu est ouvert à tout client ayant acheté durant les Jours Anniversaires, en magasin, pour un montant supérieur à 500 HT sur le dossier.

Pour les Lots Complémentaires, le Jeu est ouvert à tout client ayant acheté durant les Jours Anniversaires, en magasin, pour un montant supérieur à 150 HT sur le dossier.

Article 3 : Modalités de participation

3.1 Pour participer au jeu, les participants doivent, avant le 16 octobre 2021 à minuit :

- faire l'acquisition d'un produit au sein du magasin et avoir conservé la facture d'achat ;
- se rendre sur le site d'achat en ligne <https://www.champion-direct.com/info/inscription-jeu-concours-jours-anniversaire-champion> et remplir le formulaire d'inscription requis pour valider la participation.

3.2 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de la gratification.

Article 4 : Dotation

La dotation mise en jeu au titre du tirage au sort est la suivante :

LOT N° 1 : TVA LED SHARP 50BJE2 127CM

- Valeur 499 EUR TTC
- Pour tous clients ayant acheté durant les Jours Anniversaires, pour un montant mini de 500 EUR HT sur un dossier.
- 1 gagnant par magasin

LOTS COMPLEMENTAIRES

- 1 gagnant par magasin participant
- Pour tous clients ayant acheté durant les Jours Anniversaires, pour un montant mini de 150 EUR HT sur un dossier.
- Lot livré en magasin
- Marteau Ti14MC-H16 MILWAUKEE (valeur 162€TTC)
- Clé à Choc 895Nm LACME (valeur 149€TTC)
- Aspirateur poussières 6L TOOL PROMAC (valeur 97€TTC)
- Visseuse GO BOSCH (valeur 90€TTC)
- lot horloges, sac à dos et chaise pliante KS TOOLS (valeur 75€TTC)
- Jeu d'embouts 53 pièces TOOL PROMAC (valeur 63€TTC)
- Trousses de limes d'atelier en étui enroulable PFERD (valeur 50€TTC)
- Pistolet de gonflage Super LACME (valeur 59€TTC)
- Jeux douille serrage vissage 38 pièces TOOL PROMAC (valeur 47€TTC)
- lot de casquettes Knipex, T-shirt Knipex, Tapis de genou Knipex (valeur 22€TTC)
- BON ACHAT CHAMPION DE 100 EUR TTC
- BON ACHAT CHAMPION DE 50 EUR TTC

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Les gagnants ne pourront prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

Article 5 : Désignation du gagnant

Un tirage au sort parmi les participants aura lieu au plus tard le 29 octobre 2021.

Après vérification des conditions d'éligibilité, les gagnants seront contactés par courrier électronique, à l'adresse e-mail indiquée dans le formulaire de participation dans les 15 jours suivants le tirage au sort, afin de définir les modalités pratiques de récupération des lots, qui devront être retirés dans un délai de 3 mois, sur le point de vente de rattachement du gagnant.

A l'expiration de ce délai, le lot sera considéré comme refusé par le participant et sera la propriété de la Société Organisatrice.

Par l'acceptation de leur lot, les gagnants autorisent la Société Organisatrice à utiliser sa dénomination sociale sur tout site ou support, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Le lot n'est pas échangeable contre un autre bien, ni contre sa valeur monétaire et ne pourra pas donner lieu à un remboursement partiel ou total.

Article 6 : Responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté (notamment problèmes techniques...) perturbant l'organisation et la gestion du jeu, elle était amenée à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le jeu.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir du fait de la jouissance de la dotation gagnée et/ ou du fait de son utilisation.

Article 7 : Données personnelles

La Société organisatrice s'engage à se conformer à :

- la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
- le règlement général sur la protection des données 2016/679 du 27 avril 2016.

Les données collectées dans le cadre du jeu concours concernent exclusivement, et pour les besoins des présentes, les coordonnées suivantes du participant : dénomination sociale, nom, prénom, adresse postale, adresse mail et téléphone.

La validation de la participation au jeu est subordonnée à la fourniture de ces informations par le participant.

Les données personnelles sont collectées pour les finalités suivantes : l'organisation du jeu concours ainsi que l'envoi d'informations et d'offres sur les services fournis par la Société Organisatrice dans le cadre de campagnes marketing ultérieures.

La durée de conservation des données à caractère personnel des participants est limitée à une durée maximum de 24 mois à compter de leur collecte.

Les données personnelles collectées nécessaires au traitement du jeu sont destinées uniquement à la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice prendra toutes précautions utiles aux fins de préserver la sécurité et la confidentialité des données et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Vous disposez d'un droit d'information et d'accès, d'un droit de rectification et d'effacement, d'un droit à la limitation du traitement des données personnelles, d'un droit à la portabilité, d'un droit d'opposition, et d'un droit de suppression de vos Données Personnelles.

Vous pouvez exercer ces droits à tout moment par e-mail à : serviceclient@champion-direct.com. Si vous exercez ces droits, nous nous efforçons de répondre à vos demandes dans les meilleurs délais, dans la limite maximale prévue par la loi d'un mois, sans que cela ne vous occasionne de frais, sous réserve de tout abus de droit. Dans ce cas, avant la mise en œuvre de ce droit, nous pourrions vous demander une preuve de votre identité, afin de vérifier que vous êtes en droit d'effectuer une telle demande.

En cas de contestation ou de désaccord, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

La collecte des données personnelles des participants, à l'exception de celle mentionnée comme facultative, est obligatoire pour participer au jeu. Par conséquent, si un participant exerce son droit de suppression des données le concernant avant la fin du Jeu, il sera réputé renoncer à sa participation.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des présentes conditions, les participants consentent expressément aux traitements de leurs données personnelles pour les finalités mentionnées.

Article 8 : Litiges

Ce jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.

REGLEMENT

Article 1 : Société organisatrice

La société HENTGES (ci-après dénommée « la Société Organisatrice »), dont le siège social est 112 route de Seugy 95270 Luzarches, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise sous le numéro 558 201 554, organise du 13 au 16 octobre 2021 minuit (ci-après les « Jours Anniversaires ») un jeu gratuit avec obligation d'achat en magasin

Article 2 : Participants

Pour le LOT n°1, le Jeu est ouvert à tout client ayant acheté durant les Jours Anniversaires, en magasin, pour un montant supérieur à 500 HT sur le dossier.

Pour les Lots Complémentaires, le Jeu est ouvert à tout client ayant acheté durant les Jours Anniversaires, en magasin, pour un montant supérieur à 150 HT sur le dossier.

Article 3 : Modalités de participation

3.1 Pour participer au jeu, les participants doivent, avant le 16 octobre 2021 à minuit :

- faire l'acquisition d'un produit au sein du magasin et avoir conservé la facture d'achat ;
- se rendre sur le site d'achat en ligne <https://www.champion-direct.com/info/inscription-jeu-concours-jours-anniversaire-champion> et remplir le formulaire d'inscription requis pour valider la participation.

3.2 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de la gratification.

Article 4 : Dotation

La dotation mise en jeu au titre du tirage au sort est la suivante :

LOT N° 1 : TVA LED SHARP 50BJE2 127CM

- Valeur 499 EUR TTC
- Pour tous clients ayant acheté durant les Jours Anniversaires, pour un montant mini de 500 EUR HT sur un dossier.
- 1 gagnant par magasin

LOTS COMPLEMENTAIRES

- 1 gagnant par magasin participant
- Pour tous clients ayant acheté durant les Jours Anniversaires, pour un montant mini de 150 EUR HT sur un dossier.
- Lot livré en magasin
- Marteau Ti14MC-H16 MILWAUKEE (valeur 162€TTC)
- Clé à Choc 895Nm LACME (valeur 149€TTC)
- Aspirateur poussières 6L TOOL PROMAC (valeur 97€TTC)
- Visseuse GO BOSCH (valeur 90€TTC)
- lot horloges, sac à dos et chaise pliante KS TOOLS (valeur 75€TTC)
- Jeu d'embouts 53 pièces TOOL PROMAC (valeur 63€TTC)
- Trousseaux de limes d'atelier en étui enroulable PFERD (valeur 50€TTC)
- Pistolet de gonflage Super LACME (valeur 59€TTC)
- Jeux douille serrage vissage 38 pièces TOOL PROMAC (valeur 47€TTC)
- lot de casquettes Knipex, T-shirt Knipex, Tapis de genou Knipex (valeur 22€TTC)
- BON ACHAT CHAMPION DE 100 EUR TTC
- BON ACHAT CHAMPION DE 50 EUR TTC

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Les gagnants ne pourront prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

Article 5 : Désignation du gagnant

Un tirage au sort parmi les participants aura lieu au plus tard le 29 Octobre 2021.

Après vérification des conditions d'éligibilité, les gagnants seront contactés par courrier électronique, à l'adresse e-mail indiquée dans le formulaire de participation dans les 15 jours suivants le tirage au sort, afin de définir les modalités pratiques de récupération des lots, qui devront être retirés dans un délai de 3 mois, sur le point de vente de rattachement du gagnant.

A l'expiration de ce délai, le lot sera considéré comme refusé par le participant et sera la propriété de la Société Organisatrice.

Par l'acceptation de leur lot, les gagnants autorisent la Société Organisatrice à utiliser sa dénomination sociale sur tout site ou support, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Le lot n'est pas échangeable contre un autre bien, ni contre sa valeur monétaire et ne pourra pas donner lieu à un remboursement partiel ou total.

Article 6 : Responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté (notamment problèmes techniques...) perturbant l'organisation et la gestion du jeu, elle était amenée à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le jeu.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir du fait de la jouissance de la dotation gagnée et/ ou du fait de son utilisation.

Article 7 : Données personnelles

La Société organisatrice s'engage à se conformer à :

- la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
- le règlement général sur la protection des données 2016/679 du 27 avril 2016.

Les données collectées dans le cadre du jeu concours concernent exclusivement, et pour les besoins des présentes, les coordonnées suivantes du participant : dénomination sociale, nom, prénom, adresse postale, adresse mail et téléphone.

La validation de la participation au jeu est subordonnée à la fourniture de ces informations par le participant.

Les données personnelles sont collectées pour les finalités suivantes : l'organisation du jeu concours ainsi que l'envoi d'informations et d'offres sur les services fournis par la Société Organisatrice dans le cadre de campagnes marketing ultérieures.

La durée de conservation des données à caractère personnel des participants est limitée à une durée maximum de 24 mois à compter de leur collecte.

Les données personnelles collectées nécessaires au traitement du jeu sont destinées uniquement à la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice prendra toutes précautions utiles aux fins de préserver la sécurité et la confidentialité des données et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Vous disposez d'un droit d'information et d'accès, d'un droit de rectification et d'effacement, d'un droit à la limitation du traitement des données personnelles, d'un droit à la portabilité, d'un droit d'opposition, et d'un droit de suppression de vos Données Personnelles.

Vous pouvez exercer ces droits à tout moment par e-mail à : serviceclient@champion-direct.com. Si vous exercez ces droits, nous nous efforçons de répondre à vos demandes dans les meilleurs délais, dans la limite maximale prévue par la loi d'un mois, sans que cela ne vous occasionne de frais, sous réserve de tout abus de droit. Dans ce cas, avant la mise en œuvre de ce droit, nous pourrions vous demander une preuve de votre identité, afin de vérifier que vous êtes en droit d'effectuer une telle demande.

En cas de contestation ou de désaccord, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

La collecte des données personnelles des participants, à l'exception de celle mentionnée comme facultative, est obligatoire pour participer au jeu. Par conséquent, si un participant exerce son droit de suppression des données le concernant avant la fin du Jeu, il sera réputé renoncer à sa participation.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des présentes conditions, les participants consentent expressément aux traitements de leurs données personnelles pour les finalités mentionnées.

Article 8 : Litiges

Ce jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.

REGLEMENT

Article 1 : Société organisatrice

La société LEBERT (ci-après dénommée « la Société Organisatrice »), dont le siège social est 521 rue Lavoisier 44150 ANCENIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 344 181 128 organise du 13 au 16 octobre 2021 minuit (ci-après les « Jours Anniversaires ») un jeu gratuit avec obligation d'achat en magasin

Article 2 : Participants

Pour le LOT n°1, le Jeu est ouvert à tout client ayant acheté durant les Jours Anniversaires, en magasin, pour un montant supérieur à 500 HT sur le dossier.

Pour les Lots Complémentaires, le Jeu est ouvert à tout client ayant acheté durant les Jours Anniversaires, en magasin, pour un montant supérieur à 150 HT sur le dossier.

Article 3 : Modalités de participation

3.1 Pour participer au jeu, les participants doivent, avant le 16 octobre 2021 à minuit (ou le 15 octobre minuit pour les magasins fermés le samedi) :

- faire l'acquisition d'un produit au sein du magasin et avoir conservé la facture d'achat ;
- se rendre sur le site d'achat en ligne <https://www.champion-direct.com/info/inscription-jeu-concours-jours-anniversaire-champion> et remplir le formulaire d'inscription requis pour valider la participation.

3.2 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de la gratification.

Article 4 : Dotation

La dotation mise en jeu au titre du tirage au sort est la suivante :

LOT N° 1 : TVA LED SHARP 50BJE2 127CM

- Valeur 499 EUR TTC
- Pour tous clients ayant acheté durant les Jours Anniversaires, pour un montant mini de 500 EUR HT sur un dossier.
- 1 gagnant par magasin

LOTS COMPLEMENTAIRES

- 1 gagnant par magasin participant
- Pour tous clients ayant acheté durant les Jours Anniversaires, pour un montant mini de 150 EUR HT sur un dossier.
- Lot livré en magasin
- Marteau Ti14MC-H16 MILWAUKEE (valeur 162€TTC)
- Clé à Choc 895Nm LACME (valeur 149€TTC)
- Aspirateur poussières 6L TOOL PROMAC (valeur 97€TTC)
- Visseuse GO BOSCH (valeur 90€TTC)
- lot horloges, sac à dos et chaise pliante KS TOOLS (valeur 75€TTC)
- Jeu d'embouts 53 pièces TOOL PROMAC (valeur 63€TTC)
- Trousseaux de limes d'atelier en étui enroulable PFERD (valeur 50€TTC)
- Pistolet de gonflage Super LACME (valeur 59€TTC)
- Jeux douille serrage vissage 38 pièces TOOL PROMAC (valeur 47€TTC)
- lot de casquettes Knipex, T-shirt Knipex, Tapis de genou Knipex (valeur 22€TTC)
- BON ACHAT CHAMPION DE 100 EUR TTC
- BON ACHAT CHAMPION DE 50 EUR TTC

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Les gagnants ne pourront prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

Article 5 : Désignation du gagnant

Un tirage au sort parmi les participants aura lieu au plus tard le 29 Octobre 2021.

Après vérification des conditions d'éligibilité, les gagnants seront contactés par courrier électronique, à l'adresse e-mail indiquée dans le formulaire de participation dans les 15 jours suivants le tirage au sort, afin de définir les modalités pratiques de récupération des lots, qui devront être retirés dans un délai de 3 mois, sur le point de vente de rattachement du gagnant.

A l'expiration de ce délai, le lot sera considéré comme refusé par le participant et sera la propriété de la Société Organisatrice.

Par l'acceptation de leur lot, les gagnants autorisent la Société Organisatrice à utiliser sa dénomination sociale sur tout site ou support, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Le lot n'est pas échangeable contre un autre bien, ni contre sa valeur monétaire et ne pourra pas donner lieu à un remboursement partiel ou total.

Article 6 : Responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté (notamment problèmes techniques...) perturbant l'organisation et la gestion du jeu, elle était amenée à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le jeu.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir du fait de la jouissance de la dotation gagnée et/ ou du fait de son utilisation.

Article 7 : Données personnelles

La Société organisatrice s'engage à se conformer à :

- la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
- le règlement général sur la protection des données 2016/679 du 27 avril 2016.

Les données collectées dans le cadre du jeu concours concernent exclusivement, et pour les besoins des présentes, les coordonnées suivantes du participant : dénomination sociale, nom, prénom, adresse postale, adresse mail et téléphone.

La validation de la participation au jeu est subordonnée à la fourniture de ces informations par le participant.

Les données personnelles sont collectées pour les finalités suivantes : l'organisation du jeu concours ainsi que l'envoi d'informations et d'offres sur les services fournis par la Société Organisatrice dans le cadre de campagnes marketing ultérieures.

La durée de conservation des données à caractère personnel des participants est limitée à une durée maximum de 24 mois à compter de leur collecte.

Les données personnelles collectées nécessaires au traitement du jeu sont destinées uniquement à la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice prendra toutes précautions utiles aux fins de préserver la sécurité et la confidentialité des données et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Vous disposez d'un droit d'information et d'accès, d'un droit de rectification et d'effacement, d'un droit à la limitation du traitement des données personnelles, d'un droit à la portabilité, d'un droit d'opposition, et d'un droit de suppression de vos Données Personnelles.

Vous pouvez exercer ces droits à tout moment par e-mail à : serviceclient@champion-direct.com. Si vous exercez ces droits, nous nous efforçons de répondre à vos demandes dans les meilleurs délais, dans la limite maximale prévue par la loi d'un mois, sans que cela ne vous occasionne de frais, sous réserve de tout abus de droit. Dans ce cas, avant la mise en œuvre de ce droit, nous pourrions vous demander une preuve de votre identité, afin de vérifier que vous êtes en droit d'effectuer une telle demande.

En cas de contestation ou de désaccord, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

La collecte des données personnelles des participants, à l'exception de celle mentionnée comme facultative, est obligatoire pour participer au jeu. Par conséquent, si un participant exerce son droit de suppression des données le concernant avant la fin du Jeu, il sera réputé renoncer à sa participation.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des présentes conditions, les participants consentent expressément aux traitements de leurs données personnelles pour les finalités mentionnées.

Article 8 : Litiges

Ce jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.

REGLEMENT

Article 1 : Société organisatrice

La société PALLARD (ci-après dénommée « la Société Organisatrice »), dont le siège social est 7 rue des Rosiers Parc Industriel de Tabari 44194 Clisson, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 858 802 986 organise du 13 au 16 octobre 2021 minuit (ci-après les « Jours Anniversaires ») un jeu gratuit avec obligation d'achat en magasin

Article 2 : Participants

Pour le LOT n°1, le Jeu est ouvert à tout client ayant acheté durant les Jours Anniversaires, en magasin, pour un montant supérieur à 500 HT sur le dossier.

Pour les Lots Complémentaires, le Jeu est ouvert à tout client ayant acheté durant les Jours Anniversaires, en magasin, pour un montant supérieur à 150 HT sur le dossier.

Article 3 : Modalités de participation

3.1 Pour participer au jeu, les participants doivent, avant le 16 octobre 2021 à minuit :

- faire l'acquisition d'un produit au sein du magasin et avoir conservé la facture d'achat ;
- se rendre sur le site d'achat en ligne <https://www.champion-direct.com/info/inscription-jeu-concours-jours-anniversaire-champion> et remplir le formulaire d'inscription requis pour valider la participation.

3.2 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de la gratification.

Article 4 : Dotation

La dotation mise en jeu au titre du tirage au sort est la suivante :

LOT N° 1 : TVA LED SHARP 50BJE2 127CM

- Valeur 499 EUR TTC
- Pour tous clients ayant acheté durant les Jours Anniversaires, pour un montant mini de 500 EUR HT sur un dossier.
- 1 gagnant par magasin

LOTS COMPLEMENTAIRES

- 1 gagnant par magasin participant
- Pour tous clients ayant acheté durant les Jours Anniversaires, pour un montant mini de 150 EUR HT sur un dossier.
- Lot livré en magasin
- Marteau Ti14MC-H16 MILWAUKEE (valeur 162€TTC)
- Clé à Choc 895Nm LACME (valeur 149€TTC)
- Aspirateur poussières 6L TOOL PROMAC (valeur 97€TTC)
- Visseuse GO BOSCH (valeur 90€TTC)
- lot horloges, sac à dos et chaise pliante KS TOOLS (valeur 75€TTC)
- Jeu d'embouts 53 pièces TOOL PROMAC (valeur 63€TTC)
- Trousseaux de limes d'atelier en étui enroulable PFERD (valeur 50€TTC)
- Pistolet de gonflage Super LACME (valeur 59€TTC)
- Jeux douille serrage vissage 38 pièces TOOL PROMAC (valeur 47€TTC)
- lot de casquettes Knipex, T-shirt Knipex, Tapis de genou Knipex (valeur 22€TTC)
- BON ACHAT CHAMPION DE 100 EUR TTC
- BON ACHAT CHAMPION DE 50 EUR TTC

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Les gagnants ne pourront prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

Article 5 : Désignation du gagnant

Un tirage au sort parmi les participants aura lieu au plus tard le 29 Octobre 2021.

Après vérification des conditions d'éligibilité, les gagnants seront contactés par courrier électronique, à l'adresse e-mail indiquée dans le formulaire de participation dans les 15 jours suivants le tirage au sort, afin de définir les modalités pratiques de récupération des lots, qui devront être retirés dans un délai de 3 mois, sur le point de vente de rattachement du gagnant.

A l'expiration de ce délai, le lot sera considéré comme refusé par le participant et sera la propriété de la Société Organisatrice.

Par l'acceptation de leur lot, les gagnants autorisent la Société Organisatrice à utiliser sa dénomination sociale sur tout site ou support, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Le lot n'est pas échangeable contre un autre bien, ni contre sa valeur monétaire et ne pourra pas donner lieu à un remboursement partiel ou total.

Article 6 : Responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté (notamment problèmes techniques...) perturbant l'organisation et la gestion du jeu, elle était amenée à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le jeu.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir du fait de la jouissance de la dotation gagnée et/ ou du fait de son utilisation.

Article 7 : Données personnelles

La Société organisatrice s'engage à se conformer à :

- la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
- le règlement général sur la protection des données 2016/679 du 27 avril 2016.

Les données collectées dans le cadre du jeu concours concernent exclusivement, et pour les besoins des présentes, les coordonnées suivantes du participant : dénomination sociale, nom, prénom, adresse postale, adresse mail et téléphone.

La validation de la participation au jeu est subordonnée à la fourniture de ces informations par le participant.

Les données personnelles sont collectées pour les finalités suivantes : l'organisation du jeu concours ainsi que l'envoi d'informations et d'offres sur les services fournis par la Société Organisatrice dans le cadre de campagnes marketing ultérieures.

La durée de conservation des données à caractère personnel des participants est limitée à une durée maximum de 24 mois à compter de leur collecte.

Les données personnelles collectées nécessaires au traitement du jeu sont destinées uniquement à la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice prendra toutes précautions utiles aux fins de préserver la sécurité et la confidentialité des données et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Vous disposez d'un droit d'information et d'accès, d'un droit de rectification et d'effacement, d'un droit à la limitation du traitement des données personnelles, d'un droit à la portabilité, d'un droit d'opposition, et d'un droit de suppression de vos Données Personnelles.

Vous pouvez exercer ces droits à tout moment par e-mail à : serviceclient@champion-direct.com. Si vous exercez ces droits, nous nous efforçons de répondre à vos demandes dans les meilleurs délais, dans la limite maximale prévue par la loi d'un mois, sans que cela ne vous occasionne de frais, sous réserve de tout abus de droit. Dans ce cas, avant la mise en œuvre de ce droit, nous pourrions vous demander une preuve de votre identité, afin de vérifier que vous êtes en droit d'effectuer une telle demande.

En cas de contestation ou de désaccord, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

La collecte des données personnelles des participants, à l'exception de celle mentionnée comme facultative, est obligatoire pour participer au jeu. Par conséquent, si un participant exerce son droit de suppression des données le concernant avant la fin du Jeu, il sera réputé renoncer à sa participation.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des présentes conditions, les participants consentent expressément aux traitements de leurs données personnelles pour les finalités mentionnées.

Article 8 : Litiges

Ce jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.

REGLEMENT

Article 1 : Société organisatrice

La société P.M.S. (ci-après dénommée « la Société Organisatrice »), dont le siège social est 441 rue Ambroise Croizat 73200 ALBERTVILLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Chambéry sous le numéro 311 583 777, organise du 13 au 15 octobre 2021 minuit (ci-après les « Jours Anniversaires ») un jeu gratuit avec obligation d'achat en magasin

Article 2 : Participants

Pour le LOT n°1, le Jeu est ouvert à tout client ayant acheté durant les Jours Anniversaires, en magasin, pour un montant supérieur à 500 HT sur le dossier.

Pour les Lots Complémentaires, le Jeu est ouvert à tout client ayant acheté durant les Jours Anniversaires, en magasin, pour un montant supérieur à 150 HT sur le dossier.

Article 3 : Modalités de participation

3.1 Pour participer au jeu, les participants doivent, avant le 15 octobre 2021 à minuit :

- faire l'acquisition d'un produit au sein du magasin et avoir conservé la facture d'achat ;
- se rendre sur le site d'achat en ligne <https://www.champion-direct.com/info/inscription-jeu-concours-jours-anniversaire-champion> et remplir le formulaire d'inscription requis pour valider la participation.

3.2 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de la gratification.

Article 4 : Dotation

La dotation mise en jeu au titre du tirage au sort est la suivante :

LOT N° 1 : TVA LED SHARP 50BJE2 127CM

- Valeur 499 EUR TTC
- Pour tous clients ayant acheté durant les Jours Anniversaires, pour un montant mini de 500 EUR HT sur un dossier.
- 1 gagnant par magasin

LOTS COMPLEMENTAIRES

- 1 gagnant par magasin participant
- Pour tous clients ayant acheté durant les Jours Anniversaires, pour un montant mini de 150 EUR HT sur un dossier.
- Lot livré en magasin
- Marteau Ti14MC-H16 MILWAUKEE (valeur 162€TTC)
- Clé à Choc 895Nm LACME (valeur 149€TTC)
- Aspirateur poussières 6L TOOL PROMAC (valeur 97€TTC)
- Visseuse GO BOSCH (valeur 90€TTC)
- lot horloges, sac à dos et chaise pliante KS TOOLS (valeur 75€TTC)
- Jeu d'embouts 53 pièces TOOL PROMAC (valeur 63€TTC)
- Trousseaux de limes d'atelier en étui enroulable PFERD (valeur 50€TTC)
- Pistolet de gonflage Super LACME (valeur 59€TTC)
- Jeux douille serrage vissage 38 pièces TOOL PROMAC (valeur 47€TTC)
- lot de casquettes Knipex, T-shirt Knipex, Tapis de genou Knipex (valeur 22€TTC)
- BON ACHAT CHAMPION DE 100 EUR TTC
- BON ACHAT CHAMPION DE 50 EUR TTC

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Les gagnants ne pourront prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

Article 5 : Désignation du gagnant

Un tirage au sort parmi les participants aura lieu au plus tard le 29 Octobre 2021.

Après vérification des conditions d'éligibilité, les gagnants seront contactés par courrier électronique, à l'adresse e-mail indiquée dans le formulaire de participation dans les 15 jours suivants le tirage au sort, afin de définir les modalités pratiques de récupération des lots, qui devront être retirés dans un délai de 3 mois, sur le point de vente de rattachement du gagnant.

A l'expiration de ce délai, le lot sera considéré comme refusé par le participant et sera la propriété de la Société Organisatrice.

Par l'acceptation de leur lot, les gagnants autorisent la Société Organisatrice à utiliser sa dénomination sociale sur tout site ou support, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Le lot n'est pas échangeable contre un autre bien, ni contre sa valeur monétaire et ne pourra pas donner lieu à un remboursement partiel ou total.

Article 6 : Responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté (notamment problèmes techniques...) perturbant l'organisation et la gestion du jeu, elle était amenée à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le jeu.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir du fait de la jouissance de la dotation gagnée et/ ou du fait de son utilisation.

Article 7 : Données personnelles

La Société organisatrice s'engage à se conformer à :

- la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
- le règlement général sur la protection des données 2016/679 du 27 avril 2016.

Les données collectées dans le cadre du jeu concours concernent exclusivement, et pour les besoins des présentes, les coordonnées suivantes du participant : dénomination sociale, nom, prénom, adresse postale, adresse mail et téléphone.

La validation de la participation au jeu est subordonnée à la fourniture de ces informations par le participant.

Les données personnelles sont collectées pour les finalités suivantes : l'organisation du jeu concours ainsi que l'envoi d'informations et d'offres sur les services fournis par la Société Organisatrice dans le cadre de campagnes marketing ultérieures.

La durée de conservation des données à caractère personnel des participants est limitée à une durée maximum de 24 mois à compter de leur collecte.

Les données personnelles collectées nécessaires au traitement du jeu sont destinées uniquement à la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice prendra toutes précautions utiles aux fins de préserver la sécurité et la confidentialité des données et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Vous disposez d'un droit d'information et d'accès, d'un droit de rectification et d'effacement, d'un droit à la limitation du traitement des données personnelles, d'un droit à la portabilité, d'un droit d'opposition, et d'un droit de suppression de vos Données Personnelles.

Vous pouvez exercer ces droits à tout moment par e-mail à : serviceclient@champion-direct.com. Si vous exercez ces droits, nous nous efforçons de répondre à vos demandes dans les meilleurs délais, dans la limite maximale prévue par la loi d'un mois, sans que cela ne vous occasionne de frais, sous réserve de tout abus de droit. Dans ce cas, avant la mise en œuvre de ce droit, nous pourrions vous demander une preuve de votre identité, afin de vérifier que vous êtes en droit d'effectuer une telle demande.

En cas de contestation ou de désaccord, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

La collecte des données personnelles des participants, à l'exception de celle mentionnée comme facultative, est obligatoire pour participer au jeu. Par conséquent, si un participant exerce son droit de suppression des données le concernant avant la fin du Jeu, il sera réputé renoncer à sa participation.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des présentes conditions, les participants consentent expressément aux traitements de leurs données personnelles pour les finalités mentionnées.

Article 8 : Litiges

Ce jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.

REGLEMENT

Article 1 : Société organisatrice

La société ROCH (ci-après dénommée « la Société Organisatrice »), dont le siège social est 220 avenue du Faucigny 74130 BONNEVILLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Annecy sous le numéro 606 520 419, organise du 13 au 15 octobre 2021 minuit (ci-après les « Jours Anniversaires ») un jeu gratuit avec obligation d'achat en magasin

Article 2 : Participants

Pour le LOT n°1, le Jeu est ouvert à tout client ayant acheté durant les Jours Anniversaires, en magasin, pour un montant supérieur à 500 HT sur le dossier.

Pour les Lots Complémentaires, le Jeu est ouvert à tout client ayant acheté durant les Jours Anniversaires, en magasin, pour un montant supérieur à 150 HT sur le dossier.

Article 3 : Modalités de participation

3.1 Pour participer au jeu, les participants doivent, avant le 15 octobre 2021 à minuit :

- faire l'acquisition d'un produit au sein du magasin et avoir conservé la facture d'achat ;
- se rendre sur le site d'achat en ligne <https://www.champion-direct.com/info/inscription-jeu-concours-jours-anniversaire-champion> et remplir le formulaire d'inscription requis pour valider la participation.

3.2 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de la gratification.

Article 4 : Dotation

La dotation mise en jeu au titre du tirage au sort est la suivante :

LOT N° 1 : TVA LED SHARP 50BJE2 127CM

- Valeur 499 EUR TTC
- Pour tous clients ayant acheté durant les Jours Anniversaires, pour un montant mini de 500 EUR HT sur un dossier.
- 1 gagnant par magasin

LOTS COMPLEMENTAIRES

- 1 gagnant par magasin participant
- Pour tous clients ayant acheté durant les Jours Anniversaires, pour un montant mini de 150 EUR HT sur un dossier.
- Lot livré en magasin
- Marteau Ti14MC-H16 MILWAUKEE (valeur 162€TTC)
- Clé à Choc 895Nm LACME (valeur 149€TTC)
- Aspirateur poussières 6L TOOL PROMAC (valeur 97€TTC)
- Visseuse GO BOSCH (valeur 90€TTC)
- lot horloges, sac à dos et chaise pliante KS TOOLS (valeur 75€TTC)
- Jeu d'embouts 53 pièces TOOL PROMAC (valeur 63€TTC)
- Trousseaux de limes d'atelier en étui enroulable PFERD (valeur 50€TTC)
- Pistolet de gonflage Super LACME (valeur 59€TTC)
- Jeux douille serrage vissage 38 pièces TOOL PROMAC (valeur 47€TTC)
- lot de casquettes Knipex, T-shirt Knipex, Tapis de genou Knipex (valeur 22€TTC)
- BON ACHAT CHAMPION DE 100 EUR TTC
- BON ACHAT CHAMPION DE 50 EUR TTC

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Les gagnants ne pourront prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

Article 5 : Désignation du gagnant

Un tirage au sort parmi les participants aura lieu au plus tard le 29 Octobre 2021.

Après vérification des conditions d'éligibilité, les gagnants seront contactés par courrier électronique, à l'adresse e-mail indiquée dans le formulaire de participation dans les 15 jours suivants le tirage au sort, afin de définir les modalités pratiques de récupération des lots, qui devront être retirés dans un délai de 3 mois, sur le point de vente de rattachement du gagnant.

A l'expiration de ce délai, le lot sera considéré comme refusé par le participant et sera la propriété de la Société Organisatrice.

Par l'acceptation de leur lot, les gagnants autorisent la Société Organisatrice à utiliser sa dénomination sociale sur tout site ou support, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Le lot n'est pas échangeable contre un autre bien, ni contre sa valeur monétaire et ne pourra pas donner lieu à un remboursement partiel ou total.

Article 6 : Responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté (notamment problèmes techniques...) perturbant l'organisation et la gestion du jeu, elle était amenée à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le jeu.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir du fait de la jouissance de la dotation gagnée et/ ou du fait de son utilisation.

Article 7 : Données personnelles

La Société organisatrice s'engage à se conformer à :

- la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
- le règlement général sur la protection des données 2016/679 du 27 avril 2016.

Les données collectées dans le cadre du jeu concours concernent exclusivement, et pour les besoins des présentes, les coordonnées suivantes du participant : dénomination sociale, nom, prénom, adresse postale, adresse mail et téléphone.

La validation de la participation au jeu est subordonnée à la fourniture de ces informations par le participant.

Les données personnelles sont collectées pour les finalités suivantes : l'organisation du jeu concours ainsi que l'envoi d'informations et d'offres sur les services fournis par la Société Organisatrice dans le cadre de campagnes marketing ultérieures.

La durée de conservation des données à caractère personnel des participants est limitée à une durée maximum de 24 mois à compter de leur collecte.

Les données personnelles collectées nécessaires au traitement du jeu sont destinées uniquement à la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice prendra toutes précautions utiles aux fins de préserver la sécurité et la confidentialité des données et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Vous disposez d'un droit d'information et d'accès, d'un droit de rectification et d'effacement, d'un droit à la limitation du traitement des données personnelles, d'un droit à la portabilité, d'un droit d'opposition, et d'un droit de suppression de vos Données Personnelles.

Vous pouvez exercer ces droits à tout moment par e-mail à : serviceclient@champion-direct.com. Si vous exercez ces droits, nous nous efforçons de répondre à vos demandes dans les meilleurs délais, dans la limite maximale prévue par la loi d'un mois, sans que cela ne vous occasionne de frais, sous réserve de tout abus de droit. Dans ce cas, avant la mise en œuvre de ce droit, nous pourrions vous demander une preuve de votre identité, afin de vérifier que vous êtes en droit d'effectuer une telle demande.

En cas de contestation ou de désaccord, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

La collecte des données personnelles des participants, à l'exception de celle mentionnée comme facultative, est obligatoire pour participer au jeu. Par conséquent, si un participant exerce son droit de suppression des données le concernant avant la fin du Jeu, il sera réputé renoncer à sa participation.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des présentes conditions, les participants consentent expressément aux traitements de leurs données personnelles pour les finalités mentionnées.

Article 8 : Litiges

Ce jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.

REGLEMENT

Article 1 : Société organisatrice

La société ROUSSELY (ci-après dénommée « la Société Organisatrice »), dont le siège social est 13 rue Becquerel 78130 LES MUREAUX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 420 212 904, organise du 13 au 16 octobre 2021 minuit (ci-après les « Jours Anniversaires ») un jeu gratuit avec obligation d'achat en magasin

Article 2 : Participants

Pour le LOT n°1, le Jeu est ouvert à tout client ayant acheté durant les Jours Anniversaires, en magasin, pour un montant supérieur à 500 HT sur le dossier.

Pour les Lots Complémentaires, le Jeu est ouvert à tout client ayant acheté durant les Jours Anniversaires, en magasin, pour un montant supérieur à 150 HT sur le dossier.

Article 3 : Modalités de participation

3.1 Pour participer au jeu, les participants doivent, avant le 16 octobre 2021 à minuit :

- faire l'acquisition d'un produit au sein du magasin et avoir conservé la facture d'achat ;
- se rendre sur le site d'achat en ligne <https://www.champion-direct.com/info/inscription-jeu-concours-jours-anniversaire-champion> et remplir le formulaire d'inscription requis pour valider la participation.

3.2 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de la gratification.

Article 4 : Dotation

La dotation mise en jeu au titre du tirage au sort est la suivante :

LOT N° 1 : TVA LED SHARP 50BJE2 127CM

- Valeur 499 EUR TTC
- Pour tous clients ayant acheté durant les Jours Anniversaires, pour un montant mini de 500 EUR HT sur un dossier.
- 1 gagnant par magasin

LOTS COMPLEMENTAIRES

- 1 gagnant par magasin participant
- Pour tous clients ayant acheté durant les Jours Anniversaires, pour un montant mini de 150 EUR HT sur un dossier.
- Lot livré en magasin
- Marteau Ti14MC-H16 MILWAUKEE (valeur 162€TTC)
- Clé à Choc 895Nm LACME (valeur 149€TTC)
- Aspirateur poussières 6L TOOL PROMAC (valeur 97€TTC)
- Visseuse GO BOSCH (valeur 90€TTC)
- lot horloges, sac à dos et chaise pliante KS TOOLS (valeur 75€TTC)
- Jeu d'embouts 53 pièces TOOL PROMAC (valeur 63€TTC)
- Trousseaux de limes d'atelier en étui enroulable PFERD (valeur 50€TTC)
- Pistolet de gonflage Super LACME (valeur 59€TTC)
- Jeux douille serrage vissage 38 pièces TOOL PROMAC (valeur 47€TTC)
- lot de casquettes Knipex, T-shirt Knipex, Tapis de genou Knipex (valeur 22€TTC)
- BON ACHAT CHAMPION DE 100 EUR TTC
- BON ACHAT CHAMPION DE 50 EUR TTC

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Les gagnants ne pourront prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

Article 5 : Désignation du gagnant

Un tirage au sort parmi les participants aura lieu au plus tard le 29 Octobre 2021.

Après vérification des conditions d'éligibilité, les gagnants seront contactés par courrier électronique, à l'adresse e-mail indiquée dans le formulaire de participation dans les 15 jours suivants le tirage au sort, afin de définir les modalités pratiques de récupération des lots, qui devront être retirés dans un délai de 3 mois, sur le point de vente de rattachement du gagnant.

A l'expiration de ce délai, le lot sera considéré comme refusé par le participant et sera la propriété de la Société Organisatrice.

Par l'acceptation de leur lot, les gagnants autorisent la Société Organisatrice à utiliser sa dénomination sociale sur tout site ou support, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Le lot n'est pas échangeable contre un autre bien, ni contre sa valeur monétaire et ne pourra pas donner lieu à un remboursement partiel ou total.

Article 6 : Responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté (notamment problèmes techniques...) perturbant l'organisation et la gestion du jeu, elle était amenée à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le jeu.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir du fait de la jouissance de la dotation gagnée et/ ou du fait de son utilisation.

Article 7 : Données personnelles

La Société organisatrice s'engage à se conformer à :

- la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
- le règlement général sur la protection des données 2016/679 du 27 avril 2016.

Les données collectées dans le cadre du jeu concours concernent exclusivement, et pour les besoins des présentes, les coordonnées suivantes du participant : dénomination sociale, nom, prénom, adresse postale, adresse mail et téléphone.

La validation de la participation au jeu est subordonnée à la fourniture de ces informations par le participant.

Les données personnelles sont collectées pour les finalités suivantes : l'organisation du jeu concours ainsi que l'envoi d'informations et d'offres sur les services fournis par la Société Organisatrice dans le cadre de campagnes marketing ultérieures.

La durée de conservation des données à caractère personnel des participants est limitée à une durée maximum de 24 mois à compter de leur collecte.

Les données personnelles collectées nécessaires au traitement du jeu sont destinées uniquement à la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice prendra toutes précautions utiles aux fins de préserver la sécurité et la confidentialité des données et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Vous disposez d'un droit d'information et d'accès, d'un droit de rectification et d'effacement, d'un droit à la limitation du traitement des données personnelles, d'un droit à la portabilité, d'un droit d'opposition, et d'un droit de suppression de vos Données Personnelles.

Vous pouvez exercer ces droits à tout moment par e-mail à : serviceclient@champion-direct.com. Si vous exercez ces droits, nous nous efforçons de répondre à vos demandes dans les meilleurs délais, dans la limite maximale prévue par la loi d'un mois, sans que cela ne vous occasionne de frais, sous réserve de tout abus de droit. Dans ce cas, avant la mise en œuvre de ce droit, nous pourrions vous demander une preuve de votre identité, afin de vérifier que vous êtes en droit d'effectuer une telle demande.

En cas de contestation ou de désaccord, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

La collecte des données personnelles des participants, à l'exception de celle mentionnée comme facultative, est obligatoire pour participer au jeu. Par conséquent, si un participant exerce son droit de suppression des données le concernant avant la fin du Jeu, il sera réputé renoncer à sa participation.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des présentes conditions, les participants consentent expressément aux traitements de leurs données personnelles pour les finalités mentionnées.

Article 8 : Litiges

Ce jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.

REGLEMENT

Article 1 : Société organisatrice

La société SOMMEREISEN (ci-après dénommée « la Société Organisatrice »), dont le siège social est 170 rue du Ladhof 68000 COLMAR, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Colmar sous le numéro 412 248 551, organise du 13 au 16 octobre 2021 minuit (ci-après les « Jours Anniversaires ») un jeu gratuit avec obligation d'achat en magasin

Article 2 : Participants

Pour le LOT n°1, le Jeu est ouvert à tout client ayant acheté durant les Jours Anniversaires, en magasin, pour un montant supérieur à 500 HT sur le dossier.

Pour les Lots Complémentaires, le Jeu est ouvert à tout client ayant acheté durant les Jours Anniversaires, en magasin, pour un montant supérieur à 150 HT sur le dossier.

Article 3 : Modalités de participation

3.1 Pour participer au jeu, les participants doivent, avant le 16 octobre 2021 à minuit :

- faire l'acquisition d'un produit au sein du magasin et avoir conservé la facture d'achat ;
- se rendre sur le site d'achat en ligne <https://www.champion-direct.com/info/inscription-jeu-concours-jours-anniversaire-champion> et remplir le formulaire d'inscription requis pour valider la participation.

3.2 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de la gratification.

Article 4 : Dotation

La dotation mise en jeu au titre du tirage au sort est la suivante :

LOT N° 1 : TVA LED SHARP 50BJE2 127CM

- Valeur 499 EUR TTC
- Pour tous clients ayant acheté durant les Jours Anniversaires, pour un montant mini de 500 EUR HT sur un dossier.
- 1 gagnant par magasin

LOTS COMPLEMENTAIRES

- 1 gagnant par magasin participant
- Pour tous clients ayant acheté durant les Jours Anniversaires, pour un montant mini de 150 EUR HT sur un dossier.
- Lot livré en magasin
- Marteau Ti14MC-H16 MILWAUKEE (valeur 162€TTC)
- Clé à Choc 895Nm LACME (valeur 149€TTC)
- Aspirateur poussières 6L TOOL PROMAC (valeur 97€TTC)
- Visseuse GO BOSCH (valeur 90€TTC)
- lot horloges, sac à dos et chaise pliante KS TOOLS (valeur 75€TTC)
- Jeu d'embouts 53 pièces TOOL PROMAC (valeur 63€TTC)
- Trousseaux de limes d'atelier en étui enroulable PFERD (valeur 50€TTC)
- Pistolet de gonflage Super LACME (valeur 59€TTC)
- Jeux douille serrage vissage 38 pièces TOOL PROMAC (valeur 47€TTC)
- lot de casquettes Knipex, T-shirt Knipex, Tapis de genou Knipex (valeur 22€TTC)
- BON ACHAT CHAMPION DE 100 EUR TTC
- BON ACHAT CHAMPION DE 50 EUR TTC

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Les gagnants ne pourront prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

Article 5 : Désignation du gagnant

Un tirage au sort parmi les participants aura lieu au plus tard le 29 Octobre 2021.

Après vérification des conditions d'éligibilité, les gagnants seront contactés par courrier électronique, à l'adresse e-mail indiquée dans le formulaire de participation dans les 15 jours suivants le tirage au sort, afin de définir les modalités pratiques de récupération des lots, qui devront être retirés dans un délai de 3 mois, sur le point de vente de rattachement du gagnant.

A l'expiration de ce délai, le lot sera considéré comme refusé par le participant et sera la propriété de la Société Organisatrice.

Par l'acceptation de leur lot, les gagnants autorisent la Société Organisatrice à utiliser sa dénomination sociale sur tout site ou support, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Le lot n'est pas échangeable contre un autre bien, ni contre sa valeur monétaire et ne pourra pas donner lieu à un remboursement partiel ou total.

Article 6 : Responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté (notamment problèmes techniques...) perturbant l'organisation et la gestion du jeu, elle était amenée à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le jeu.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir du fait de la jouissance de la dotation gagnée et/ ou du fait de son utilisation.

Article 7 : Données personnelles

La Société organisatrice s'engage à se conformer à :

- la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
- le règlement général sur la protection des données 2016/679 du 27 avril 2016.

Les données collectées dans le cadre du jeu concours concernent exclusivement, et pour les besoins des présentes, les coordonnées suivantes du participant : dénomination sociale, nom, prénom, adresse postale, adresse mail et téléphone.

La validation de la participation au jeu est subordonnée à la fourniture de ces informations par le participant.

Les données personnelles sont collectées pour les finalités suivantes : l'organisation du jeu concours ainsi que l'envoi d'informations et d'offres sur les services fournis par la Société Organisatrice dans le cadre de campagnes marketing ultérieures.

La durée de conservation des données à caractère personnel des participants est limitée à une durée maximum de 24 mois à compter de leur collecte.

Les données personnelles collectées nécessaires au traitement du jeu sont destinées uniquement à la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice prendra toutes précautions utiles aux fins de préserver la sécurité et la confidentialité des données et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Vous disposez d'un droit d'information et d'accès, d'un droit de rectification et d'effacement, d'un droit à la limitation du traitement des données personnelles, d'un droit à la portabilité, d'un droit d'opposition, et d'un droit de suppression de vos Données Personnelles.

Vous pouvez exercer ces droits à tout moment par e-mail à : serviceclient@champion-direct.com. Si vous exercez ces droits, nous nous efforçons de répondre à vos demandes dans les meilleurs délais, dans la limite maximale prévue par la loi d'un mois, sans que cela ne vous occasionne de frais, sous réserve de tout abus de droit. Dans ce cas, avant la mise en œuvre de ce droit, nous pourrions vous demander une preuve de votre identité, afin de vérifier que vous êtes en droit d'effectuer une telle demande.

En cas de contestation ou de désaccord, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

La collecte des données personnelles des participants, à l'exception de celle mentionnée comme facultative, est obligatoire pour participer au jeu. Par conséquent, si un participant exerce son droit de suppression des données le concernant avant la fin du Jeu, il sera réputé renoncer à sa participation.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des présentes conditions, les participants consentent expressément aux traitements de leurs données personnelles pour les finalités mentionnées.

Article 8 : Litiges

Ce jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.